

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gérard CAPBLANQUET, Maire.

Présents : AGBOTON Anicet, AMBROSI Sébastien, BONTE Maryse, COMPAN Franck, DOUSSIN Christophe, CAPBLANQUET Gérard, DURANT Sandrine, GOSSET Aurélie, ROUANET Claudie, TOURNIER Joël.

Date de la convocation : 06/04/2016

Secrétaire de séance : DOUSSIN Christophe

Ordre du Jour :

- 1 – Vote des taux des taxes d'imposition 2016
- 2 – Vote du budget principal et du budget annexe 2016
- 3 – Informations diverses
- 4 – Questions diverses

1 – Vote des taux des taxes d'imposition 2016 :

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux l'état de notification des taux d'imposition de 2016 pour les trois taxes directes locales et rappelle les taux appliqués en 2015, soit :

- Taxe d'habitation : 11.54 %
- Taxe foncière sur le bâti : 13.29 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 59.82 %

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, suite au transfert de la compétence enfance à la Communauté de Communes, la moitié des charges transférées sera fiscalisée auprès des contribuables ; il soumet donc à l'assemblée la possibilité de baisser les taux afin de minimiser l'augmentation auprès de la population municipale.

Après discussion, les conseillers municipaux, afin de ne pas fragiliser l'équilibre budgétaire en cette période de baisse des dotations, décident de maintenir les taux des taxes locales directes pour l'année 2016, à savoir :

- taxe d'habitation : 11.54 %
- taxe foncière sur le bâti : 13.29 %
- taxe foncière sur le non bâti : 59.82 %.

Le produit attendu pour l'année 2016 est de 96 006 €.

2 – Vote du budget principal et du budget annexe 2016 :

**Budget principal*

Les conseillers municipaux établissent définitivement les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2016, à savoir :

*** en fonctionnement :**

- Dépenses :

Charges à caractère général	69 450
Charges de personnel	67 710
Autres charges de gestion courante	108 920
Atténuation de produits	28 000
Charges financières	2 160
Charges exceptionnelles	5 811
Dépenses imprévues	16 006
Virement à la section investissement	162 059
Opération d'ordre (amortissements)	<u>2 604</u>
Total	462 720

- Recettes :

Atténuations de charges	13 000
Produits des services	697
Impôts et taxes	98 006
Dotations et Participations	103 487
Autres produits de gestion courante	19 900
Produits exceptionnels	8 000
Résultat reporté 2013	<u>219 630</u>
Total	462 720

***en investissement :**

- Dépenses :

Déficit reporté	21 485
Immobilisations incorporelles	28 500
Immobilisations corporelles	101 500
Remboursement emprunts	10 748
Dépôts et cautionnements versés	1 400
Compte de liaison : BP assainissement	23 000
Dépenses imprévues	<u>5 604</u>
Total	192 237

- Recettes :

Dotations fonds réserves	4 689
Dépôts et caution reçus	1 400
Affectation du résultat (1068)	21 485
Virement de la section de fonctionnement	162 059
Opérations d'ordre (amortissement)	<u>2 604</u>
Total	192 237

Le total général du budget 2016 s'élève à **654 957 €**.

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'adopter le budget principal 2016 tel que présenté ci-dessus.

**Budget annexe « assainissement »*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 05 novembre 2015, le nouveau schéma d'assainissement a été approuvé ; il prévoit la mise en assainissement collectif du quartier des Arrougès. De plus, lors de la séance du 28 janvier 2016, l'acquisition d'une parcelle nécessaire à l'implantation de la station de traitement a été décidée. Les études et le début des travaux sont programmés pour cette année 2016.

Afin de pouvoir répercuter aux propriétaires des logements qui y seront raccordés les frais liés à la mise en place de l'assainissement collectif, il est nécessaire d'isoler comptablement tous les éléments afférents à cette opération.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose la création d'un budget annexe au budget général, un budget annexe « assainissement », qui sera, pour le démarrage, alimenté par une avance faite par le budget communal.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- La création d'un budget annexe « assainissement »
- L'alimentation de ce dernier pour la première année par la budgétisation d'une avance par le budget communal de 23 000€

En investissement :

- Dépenses :

Immobilisations incorporelles	9 500
Immobilisations corporelles	<u>13 500</u>
Total	23 000

-Recettes :

Emprunts et dettes (auprès du budget général)	<u>23 000</u>
Total	23 000

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'adopter le budget annexe « assainissement » 2016 tel que présenté ci-dessus.

3 – Informations diverses :

Néant

4 – Questions diverses :

Néant

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,
La séance est levée à 22h
Pour copie conforme